

Section 6.—Organismes de planification économique

Sous-section 1.—Le Conseil économique du Canada

Le Conseil économique du Canada, société de la Couronne établie aux termes d'une loi du Parlement (S.C. 1963, chap. 11) sanctionnée le 2 août 1963, est un organisme indépendant, de consultation économique, doté d'un très large mandat. Ses recherches, études et recommandations sur une grande variété de questions économiques et sociales ont pour objet d'aider les gouvernements et l'entreprise privée à élaborer leurs propres plans, programmes et politiques à moyen terme. Le Conseil se compose de 28 membres nommés par le gouverneur en conseil, dont le président et deux directeurs qui sont employés à plein temps en qualité d'économistes professionnels, et 25 membres à temps partiel représentant l'industrie, le monde ouvrier, les milieux financiers et commerciaux, l'agriculture et les autres industries primaires ainsi que le grand public. Aucun haut fonctionnaire ou représentant du gouvernement ne siège au Conseil et celui-ci n'a aucune fonction d'ordre exécutif ou administratif.

Le principal rôle du Conseil consiste à fournir des renseignements et à formuler des recommandations «sur la façon dont le Canada peut atteindre les plus hauts niveaux d'emploi et de production utile afin que le pays puisse connaître un rythme accéléré et soutenu d'expansion économique et que tous les Canadiens puissent participer à la hausse du niveau de vie». Il doit, en particulier, «recommander les programmes d'action du gouvernement les plus propres. . . à faciliter la réalisation des possibilités d'expansion de l'économie; examiner les moyens de consolider et améliorer la situation financière et commerciale du Canada sur le plan international; . . . étudier comment des programmes économiques à l'échelle nationale peuvent davantage stimuler dans un équilibre harmonieux l'essor économique de toutes les régions du Canada. . . ». Ces fonctions ainsi que d'autres que précise la loi englobent les objectifs fondamentaux d'ordre économique et social qui sont aujourd'hui généralement reconnus par tous les États modernes. Ces objectifs se résument habituellement ainsi: plein emploi, croissance économique rapide, stabilité raisonnable des prix, situation viable de la balance des paiements et juste répartition des revenus croissants. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, alors que l'évolution se poursuivait à un rythme accéléré, la réalisation cohérente et simultanée de tous ces objectifs est devenue l'une des principales préoccupations des autorités publiques. Un nombre toujours grandissant de pays ont cherché à mettre sur pied des procédures spéciales et de nouveaux rouages administratifs pour faciliter la réalisation de ces objectifs. L'établissement du Conseil économique du Canada a été inspiré par ces mêmes préoccupations.

Dans son *Premier exposé annuel**, le Conseil expose ses grands principes directeurs:

Nous nous sommes préoccupés non pas d'inventer de nouvelles formules d'intervention gouvernementale, mais plutôt de promouvoir l'élaboration rationnelle et la mise sur pied d'un ensemble coordonné de politiques et programmes sociaux en vue d'assurer la meilleure réalisation possible des objectifs économiques et sociaux que s'est donnés notre société. A cette fin, il est nécessaire que les décisions d'aujourd'hui tiennent compte des besoins de demain et cela s'applique non seulement aux décisions des gouvernements mais aussi à celles du secteur privé de l'économie.

Le Conseil déclare dans la section de son *Premier exposé annuel* où il examine les possibilités de croissance de l'économie canadienne jusqu'en 1970 que le fait le plus frappant est l'augmentation formidable de la main-d'œuvre canadienne. Il estime que de 1965 à 1970 la main-d'œuvre devrait s'accroître de 2.6 p. 100 en moyenne par année, soit à un taux dépassant de plusieurs fois celui que l'on prévoit dans la plupart des pays européens et de beaucoup celui auquel s'attendent les États-Unis. Numériquement, cette augmentation de la main-d'œuvre canadienne devrait atteindre un million de travailleurs entre 1965 et 1970. Le Conseil a étudié cette croissance sensationnelle de la main-d'œuvre en

* Conseil économique du Canada. *Premier exposé annuel: Objectifs économiques du Canada pour 1970*. Imprimeur de la Reine, Ottawa, décembre 1964; \$3.50 (n° de catalogue: EC 21-1/1964F).